



Système en ligne pour les Plans d'intervention d'urgence (SLP) de Transports Canada

Comment éviter les erreurs les plus fréquentes



Plan de la présentation

- Sondage
- Jargon des PIU
- SLP vs OLOR
- Accès au SLP
- Processus de demande

Sondage

- Qui transporte des explosifs dans le cadre de son travail?
- Qui est au courant de l'existence du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de Transports Canada?
- Qui possède un certificat TMD?
- Qui sait ce qu'est un PIU?
- Qui travaille pour une entreprise possédant un PIU?
- Qui a déjà été impliqué dans un incident routier où des explosifs emballés ou en vrac étaient en transport?

Jargon des PIU

- Demande
- Mise à jour vs renouvellement
- Agrément / PIU agréé
- Agrément provisoire / PIU agréé provisoirement
- Résiliation

Jargon du SLP

- Dénomination sociale vs nom commercial vs nom légal
- Entreprise vs société mère
- Personne-ressource de l'entreprise vs rédacteur délégué
- Versions d'un PIU

SLP vs OLOR



Gouvernement
du Canada Government
of Canada

Services en ligne du plan d'intervention d'urgence

[Vos entreprises](#) > [Tableau de bord PIU](#) > Opérations de l'entreprise

- ▼ Compte PIU**
- Vos entreprises
- Modifier votre compte PIU
- ▼ Qwerty Inc.**
- Tableau de bord PIU
- ▼ Sections du PIU : Test un**
- Opérations de l'entreprise
- Personnes-ressources du PIU
- Rédacteur délégué de PIU
- Marchandises dangereuses
- Communications
- Intervention de tierces parties
- Emplacements d'équipement

Opérations de l'entreprise

▼ Plus d'informations sur

Pour remplir cette section, les renseignements suivants sont nécessaires :

- Les activités qui décrivent les opérations de votre entreprise
- Le nombre de sites qui participent au transport de marchandise
- Une description narrative des activités de l'entreprise

Renseignements sur les opérations de l'entreprise

Lesquelles des activités suivantes décrivent le mieux les opérations PIU?
(Obligatoire)

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Distribution

✓ Fabrication/production

Fret payé à destination

Importation

Intervention d'urgence

Livraison à domicile

Traitements des déchets

GC intranet



Acceuil

[Production] 20250402.1

Outil en ligne des opérations de la réponse

► Espace de travail

► Recherche

▼ PIU

Sommaire

Historique de traitement

Notes et courriels

Rapports

Recommandation

Décision du CIU

▼ Sections du PIU : 2-1546

Critères de risque

Opérations de l'entreprise

Personnes-ressources du PIU

Marchandises dangereuses

Communications

Intervention de tierces parties

[Procédures PIU](#) [Règlement TMD](#) [Loi sur le TMD](#) [Questionnaire PIU](#) [Site web PIU](#)

Section 1 : Opérations de la compagnie relatives au PIU

⚠ Mode lecture seulement

▼ Renseignements sur les opérations de l'entreprise

La description des activités de la compagnie doit comprendre les éléments suivants :

- Les circonstances dans lesquelles la compagnie se livre à l'importation, à la présentation au travail à la manutention ou au transport de marchandises dangereuses nécessitant un PIU
- Les renseignements sur les origines et les destinations des marchandises dangereuses
- La mention des passages frontaliers et des changements de mode de transport, le cas échéant

Lesquelles des activités suivantes décrivent le mieux les opérations de votre entreprise nécessitant un PIU?

- transport d'explosifs

Combien de sites, visés par les activités sélectionnées ci-dessus, exploitez-vous ou maintenez-vous 2-4

Décrivez les activités de l'entreprise nécessitant un PIU.

- L'entreprise exécute des travaux de construction routière et de carrière par dynamitage.
- Demande de transport par camion d'explosifs commerciaux emballés
- Produit fourni par Dyno Nobel ou EPC et entreposés dans des dépôts à lieux variable situé en Gaspésie.
- L'entreprises transporte des explosifs uniquement pour ses activités de dynamitage

Adresse physique de l'entreprise

:
106 rue Raymond
SAINT-OMER QC G0C 2Z0

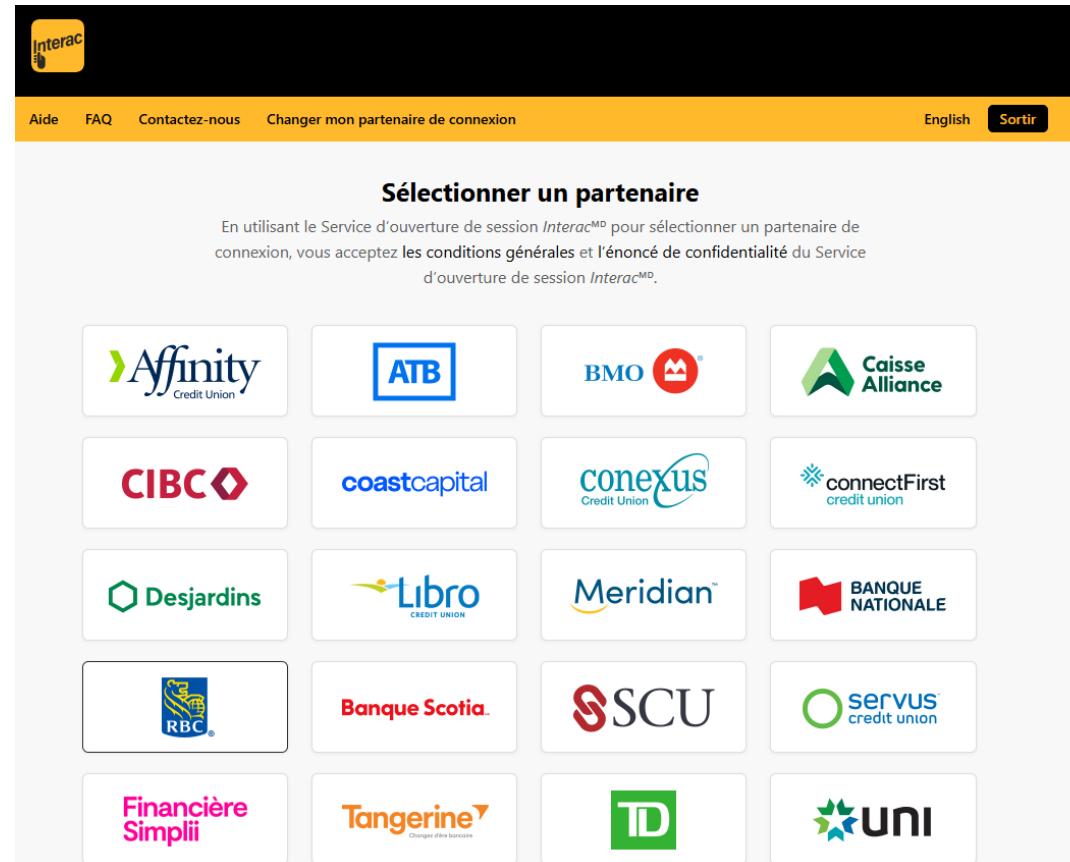
Adresse postale de l'entreprise

Accès au SLP

- Accéder au portail en ligne: Ouvrez une session avec Transports Canada
- CléGC
 - Utilisez celle que votre entreprise possède déjà (Agence de revenu du Canada) ou créez-en une:
 - Vous choisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe
 - Vous devez également créer des questions de sécurité et fournir une adresse courriel en option (pour récupérer votre mot de passe)
 - Chaque personne-ressource supplémentaire doit créer sa CléGC

Accès au SLP (suite)

- Justificatifs Bancaires (Ouverture de session *Interac^{MD}*)



Processus de demande

- Présentation de chaque section du SLP à l'écran
- Aide-mémoire pour chaque section sur diapositives

Opérations de l'entreprise

- Cochez une ou plusieurs activités
 - Ne cochez pas « Intervention d'urgence »: c'est réservé aux entreprises spécialisées en intervention d'urgence
 - Ne cochez pas « Fabrication/production »: ceci est réservé aux entreprises comme vos fournisseurs d'explosifs
 - Cochez au moins « Distribution », qui représente le transport d'explosifs

Opérations de l'entreprise (suite)

- Sélectionnez le nombre de sites dans la liste déroulante
 - Bureau chef
 - Bureau temporaire ou de chantier
 - Poudrière
 - Entrepôt
- Décrivez SEULEMENT les activités NÉCESSITANT UN PIU
 - Trajets (origine-destination) et arrêts
 - Horaires (saisons, jours de la semaine, période de la journée)
 - Moyens de transport, sous-traitance, frontières

Marchandises dangereuses

- Ajouter une MD
 - OU
- Copier puis modifier, si tout ce qui change, c'est la MD et le GE
- Numéro UN et appellation réglementaire
 - Voir FDS du fabricant ou emballage
- Groupe d'emballage
 - Souvent GE II par défaut
 - Si non, voir FDS du fabricant ou emballage et cocher tout ce qui s'applique

Marchandises dangereuses (suite)

- Modes de transport
 - Cochez seulement ce qui nécessite un PIU
 - Chaque mode fera apparaître une fenêtre de renseignements
 - Sélectionnez la fréquence de transport
 - Sélectionnez un ou plusieurs des contenants suivants:
 - Petit contenant – Boîte
 - Petit contenant – Sac
 - Petit contenant – Emballage combiné
 - Autres Petits Contenants – S.O.
 - Entrez son nom (par ex., chaudière) et cliquez sur le bouton Ajouter
 - Retournez dans la liste et sélectionnez Autres Petits Contenants – Chaudière

Marchandises dangereuses (suite)

- Zone géographique
 - Cochez toutes les provinces par où la MD pourrait transiter
- Commentaires – zone géographique (itinéraires)
 - Région administrative (ou autre partie du territoire) traversée
 - Routes empruntées (par ex., Autoroute 40, route 132, chemin Stornoway, etc.)
 - Postes frontaliers privilégiés
 - Traversiers utilisés

Communications

- Numéro de téléphone du PIU
 - UN SEUL numéro
 - Si cellulaire:
 - la personne doit être en zone de service cellulaire lors du transport
 - ne doit pas être le numéro de la personne qui conduit le camion

Intervention de tierces parties

- Partenaire d'aide mutuelle
 - Chacun de vos fournisseurs d'explosifs
 - Pour chacun, le numéro de téléphone pour la mise en œuvre de son PIU (et non le numéro général)
- Entrepreneur d'intervention
 - Probablement non applicable (il serait surprenant que vous en utilisiez)

Emplacements d'équipement

- Utilisé pour toutes les marchandises
 - Probablement « Oui »
- Zones géographiques
 - Probablement « Oui »
- Emplacement des listes d'équipement
 - Référez à une section du PIU (le fichier sera ajouté à la section « Pièces justificatives »)
 - Sinon, cliquer sur le bouton « Joindre le fichier » et ajouter un fichier listant tous les équipements à l'emplacement
 - Si vous avez plus d'un emplacement, un fichier par emplacement

Emplacements d'équipement (suite)

- MD transportées depuis ou vers ce lieu?
 - Choisir « Oui » seulement si:
 - Des explosifs sont expédiés de cette adresse
 - Des explosifs ou des déchets d'explosifs sont transportés à cette adresse suite à un incident

Personnel d'intervention

- Conseillers techniques (personnel d'intervention spécialisé)
 - Deux conseillers minimum, sauf exception
 - Peuvent provenir de votre entreprise et/ou de votre fournisseur
 - Peuvent intervenir par téléphone seulement, sur les lieux seulement, ou les deux
 - Formation
 - Certification de boutefeu
 - Formation technique sur les explosifs
 - Loi et règlement sur le transport des marchandises dangereuses
 - Système de commandement des interventions, niveau 200
 - Connaissances et expérience
 - S'en tenir seulement aux explosifs emballés
 - Mentionner incidents, exercices, formations pratiques

Personnel d'intervention (suite)

- Groupe de chefs d'équipe
- Un groupe minimum, et un « groupe » doit comporter au moins deux individus
 - Peut provenir de votre entreprise ou de votre fournisseur
 - Intervient seulement sur les lieux
 - Formation
 - Certification de boutefeu
 - Formation technique sur les explosifs
 - Loi et règlement sur le transport des marchandises dangereuses
 - Système de commandement des interventions, niveau 200
 - Connaissances et expérience
 - S'en tenir seulement aux explosifs emballés
 - Mentionner incidents, exercices, formations pratiques

Personnel d'intervention (suite)

- Groupe d'équipe d'intervention
 - Un groupe minimum, mais un « groupe » peut comporter un seul individu
 - Peut provenir de votre entreprise ou de votre fournisseur
 - Intervient seulement sur les lieux
 - Formation
 - Loi et règlement sur le transport des marchandises dangereuses
 - Connaissances et expérience
 - S'en tenir seulement aux explosifs emballés
 - Mentionner incidents, exercices, formations pratiques

Capacités d'intervention

- Sélectionnez les MD
 - Dans votre cas, sélectionnez-les toutes
- Développez une section à la fois
 - Mesures, Personnes et/ou Équipement
 - Certaines combinaisons sont obligatoires dans une section
 - Gardez en tête le sujet de la section et cochez seulement ce qui s'applique (dans le doute, ne cochez pas!)
- Sauvegardez à chaque section pour éviter la perte d'information
- Cochez lorsque la section n'est pas applicable

Délai d'intervention

- Mode de transport
 - Routier seulement, sauf exception
- Délais
 - Si on prévoit dépasser 6h, il faudra justifier
- Mobilisation et déploiement
 - Référer à une section du PIU plutôt qu'à des pages
 - Ne pas joindre de fichier si on réfère au PIU (il sera joint en entier)
 - Il ne devrait pas être nécessaire pour vous de joindre un fichier

Pièces justificatives

- PIU
 - PDF de préférence, un seul fichier avec une table des matières (évitez de diviser votre PIU en plusieurs fichiers séparés)
 - Inclure une date ou version dans le nom du fichier
 - Supprimer toute version périmée du PIU (conserver seulement la version présentement en vigueur)
- Analyse des incidents potentiels (AIP)
 - Utiliser le modèle que je vous fournirai (4 scénarios, avec niveaux) et l'adapter
 - Inclure une date ou version dans le nom du fichier
 - Supprimer toute version périmée de l'AIP (conserver seulement la version présentement en vigueur)
- Entente d'aide-mutuelle
 - Version en vigueur, signée par votre entreprise et votre fournisseur
- Il ne devrait pas être nécessaire d'ajouter un nouveau fichier

Soumettre une demande

- Sera possible seulement quand toutes les sections à gauche comporteront un crochet vert
- Tant que vous ne soumettez pas, je ne peux pas initier le traitement de votre demande; inversement, une fois soumise, elle ne peut plus être modifiée tant que je n'aurai pas terminé son évaluation
- Vous recevrez une confirmation par courriel
- Vous recevrez une réponse par courriel dans les 20 jours ouvrables
- Si vous retournez voir le tableau de bord, votre seule option pour ce PIU est maintenant de l'afficher

Mes coordonnées

Patrick Lessard

Spécialiste en mesures correctives

514-243-0894

Patrick.Lessard@tc.gc.ca

Contacts au TMD

Informations générales TMD

TDG-TMD@tc.gc.ca

Sensibilisation à la sécurité

TC.TDGSafetyAwareness-SensibilisationalasecuriteduTMD.TC@tc.gc.ca

Opérations de réponse (ERAP)

TC.ChiefResponseOperations-ChefOperationsDeReponse.TC@tc.gc.ca

Région du Québec

TMD-TDG.Quebec@tc.gc.ca

Liens

- Informations concernant les PIU
 - Plans d'intervention d'urgence (PIU)
- S'inscrire ou ouvrir une session sur SPL
 - Ouvrez une session avec Transports Canada
- Informations générales sur le TMD
 - Matériel de sensibilisation à la sécurité et FAQ
- Loi et Règlement sur le TMD
 - Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses
 - Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
- Guide des mesures d'urgence 2024
 - Guide des mesures d'urgence